**Vous revenez d’un voyage à l’étranger ? en voiture, car, avion, bateau ?**

Ne propagez pas la peste porcine africaine

Respectez les précautions suivantes :

* Ne transportez pas de porcs ou de produits d’origine porcine. Sinon déclarez-le aux autorités de transport.
* Assurez-vous de bien jeter vos restes de repas dans des poubelles adaptées et fermées.
* Ne visitez pas d’élevage si cela n’est pas nécessaire.

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie hautement contagieuse des porcs et des sangliers.

Il n’existe pas de vaccin contre cette maladie.

Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut occasionner de sévères pertes économiques agricoles.

Pour en savoir plus : agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine

Messages et visuels adaptés de la campagne *La PPA tue les porcs* de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Campagne de communication du ministère de l’agriculture et de l’alimentation cofinancée par l'Union européenne.